



Liste des pièces à fournir

*

* *

- description graphique de l'opération (plan de vol) et des zones de captation de données ;
- copie des documents d'identité (CNI, passeport) des personnels navigants ou télépilotes, des personnels en charge des prises de vue à bord de l'aéronef et, dans tous les cas, des personnels ayant accès aux données non dégradées (opérateurs) ;
- copie de la page d'identification du titulaire du carnet de vol et des deux dernières pages du carnet de vol
- copie des licences, qualifications, autorisations DGAC ;
- accusé de réception de la déclaration d'exploitation (DGAC) ;
- extrait du registre des aéronefs civils circulant sans personne à bord ;
- attestation d'assurance de l'aéronef ;
- attestation de formation télépilote ;
- déclaration préalable au vol en zone peuplée d'un aéronef sans personne à bord ;
- documents contractuels prouvant la nécessité de la mission, et traduisant les différents niveaux de sous-traitance (lettre d'engagement du bénéficiaire envers son opérateur, bon de commande, lettre de mission, contrat cadre...) datés et signés (avec authentification) ;
- description de la politique de gestion des données (précisant pour chacun des thèmes suivants les modalités appliquées : stockage, utilisation, transmission et destruction éventuelle des données à la fin de la mission, le cas échéant) ;
- transmission d'un exemple du rendu de la dégradation réalisée qui est destinée au client ;
- copie du marché public le cas échéant.

ATTENTION

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE INSTRUITS